

par trois fois, se jeta à l'eau pour essayer de le sauver.

Le père de la victime, un citoyen des Etats Unis, intenta un procès à la corporation religieuse, perdit en première instance, et sur appel obtint \$500 de dommages-intérêts et tous les frais de l'action telle qu'intentée, soit : à peu près \$4 000.

Nous croyons ces faits absolument exacts, mais, pour plus de sûreté, nous publierons, aussitôt que nous aurons le dossier, les motifs du jugement de la Cour d'Appel, au nombre desquels se trouve celui-ci :

"Et même si Courtemanche était allé volontairement faire le travail qu'on lui demandait, la corporation religieuse n'en est pas moins responsable."

Dans les circonstances, bien qu'il n'y ait pas eu mort d'homme, on décidera peut-être que les responsabilités sont identiques.

LEX.

OPERA FRANCAIS

Si nous avions un conseil à donner aux autorités religieuses en matières de théâtre, nous ne serions nullement embarrassés. Nous dirions tout simplement ceci à Monseigneur :

Donnez-vous donc la peine de vous rendre au théâtre un soir où l'on jouera *The French Maid*, et vous trouverez là une excellente occasion de mettre vos ouailles en garde contre des représentations malsaines qui offensent tout à la fois et la morale et le bon goût.

Il nous semble qu'il y a un abîme entre les insanités qu'on débite dans cette comédie et les perles fines que l'on découvre dans des partitions comme celles de *Boca-*

ce, Gilette de Narbonne ou *Les Mousquetaires au Couvent*.

Cependant, celle-là est admise, tandis que celles-ci sont bannies.

Quant au répertoire donné par la troupe qui est en ce moment à Montréal, ce serait très curieux de voir le rabin, pour les raisons invoquées par Monseigneur afin de prohiber la représentation des *Huguenots*, refuser à ses paroissiens la permission d'aller entendre la *Juive*, tandis que le pasteur protestant pourrait, en vertu du même prétexte, interdire *Miss Hellyett*.

Orate, fratres !

CARLOS.

Fantaisies de Cour d'Assises

L'affaire Dickson se plaide à Québec.

On sait qu'il s'agit d'un de ces vauriens, pillier du *Brass Castle* qui avait extorqué au Deau Norman une forte somme et la consommait en folles orgies au cours desquelles fut assassiné un pauvre spectateur d'une dispute d'amoureux.

Les journaux de Québec qui nous renseignent sur les incidents des assises sont d'une fantaisie macabre.

Prenez le *Soleil* : à tout seigneur, tout honneur :

En attendant l'ouverture de la Cour, Dickson, qui est dans la boîte avec constables à ses côtés reste les coudes appuyés sur ses genoux et la tête dans ses mains *Mais cette attitude ne paraît pas lui être imposée par l'affaissement*. Par moments, il lève la tête pour jeter un coup d'œil sur l'assistance et même sur le reporter qui, du haut de la galerie où il est perché, essaie de rendre la scène qu'il a sous les yeux. Et l'on voit à la sérénité de son front, au calme de sa figure qu'il ne réalise pas toute la gravité de l'accusation portée contre lui. *Il tient un mouchoir à la main et, de temps à autre, quand il y pense, il fait mine d'essuyer une larme absente. Mais il joue mal la comédie.*

De toutes les bouches, on entend des exclamations d'étonnement à la vue de cet adolescent qui a plutôt l'air d'un enfant, et qui est accusé